

1
(N° 44.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1841.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Daniel-Godefroid-George Langermann.

MESSIEURS,

Par requête du 3 février 1841, M. Daniel-Godefroid-George Langermann, général de brigade, né a Gustrow (duché de Mecklenbourg), le 27 octobre 1791, demande la naturalisation ordinaire.

Il résulte des renseignements fournis par les autorités civiles et militaires que le pétitionnaire habite la Belgique depuis le 30 avril 1832, et que, par arrêté royal du 28 du même mois, il a été admis dans son grade de général de brigade au service de la Belgique; elles ajoutent que c'est un officier distingué, dévoué au bien-être et à la prospérité de sa nouvelle patrie; que, depuis qu'il habite la Belgique, il s'est acquis l'estime et la bienveillance publiques, et qu'il est digne à tous égards de la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
